

Action Citoyenne pour un Meilleur Environnement-Pays des Paillons

B.P. n° 5,

06391 CONTES CEDEX

Contes, lundi 29 juillet 2019

Mail : acme-06@orange.fr

A

Monsieur ESTROSI, Maire de Nice

Mairie de Nice

5 rue de l'Hôtel de Ville

06364 NICE

Monsieur le Maire,

Notre association de protection de l'environnement qui œuvre depuis 2001 dans les vallées du Pays des Paillons, souhaite attirer votre attention sur la délégation donnée par la Ville de Nice au stand de tir installé sur les communes de Peillon et La Trinité par la ville de Nice elle-même (certaines parcelles concernées par l'activité sont propriété de la ville de Nice, elle sont situées sur les communes de Peillon et de La Trinité, et non sur la commune de Nice).

Ce stand de tir est installé sur le plateau de la Lara, plateau qui est une des ressources en eau des plus importantes pour le Pays des Paillons, mais pas que...

L'étude hydrogéologique actuellement en cours faite par le SMIAGE, le démontre encore très clairement s'il fallait une fois de plus en apporter la preuve.

La Lara est donc un large impluvium, réserve d'eau importante, soumise à périmètre de protection des eaux.

L'activité exercée sur le stand génère

- des pollutions sonores
- des pollutions sur les sols

Pour exercer l'activité, des constructions ont été réalisées : avec quels permis ? quid des installations pour les toilettes ? quid des installations pour les eaux usées ?

Nous savons que la délégation obtenue par l'association qui gère le stand arrive à expiration en 2020.

Nous souhaitons plusieurs choses :

- vous rencontrer afin de vous expliquer les enjeux en termes de protection des ressources en eau, de la pollution occasionnée par cette activité

- que vous vous engagiez pour ne pas renouveler de délégation pour cette activité à cet endroit (à cause justement de la volonté de ne pas porter atteinte à une ressource qui s'avèrera dans le futur très importante, y compris peut-être pour la Ville de Nice).
- que vous exigiez une dépollution du site : il faut ramasser tout ce qui traîne par terre et qui contribue à contaminer les sols, il faut analyser les sols et vérifier que tout va bien, sinon, il faut mettre en demeure l'exploitant de les dépolluer avant une autre analyse...

Nous espérons pouvoir compter sur votre sens de la protection de l'environnement et tout particulièrement de la ressource en eau pour que vous mettiez un terme à cette activité à cet endroit-là, visiblement pas le plus adapté.

Nous vous remercions d'avance des engagements que vous prendrez en ce sens et vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir recevoir l'expression de notre considération distinguée,

Pour le CA d'ACME,
Nadine Broch, présidente

Copie à M. Rancurel, maire de Peillon